



Canadian Dairy
Commission

Commission
canadienne du lait

Rapport financier trimestriel

Premier trimestre de 2024-2025



Table des matières

| | |
|--|----|
| Exposé et analyse de la direction..... | 3 |
| 1. Base de la préparation de l'information financière | 3 |
| 2. Résultats de l'État des résultats et du résultat global (perte) | 3 |
| 3. Résultats principaux de l'État de la situation financière..... | 5 |
| 4. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise..... | 7 |
| 5. Crédits parlementaires..... | 7 |
| 6. Gestion des risques | 8 |
| 7. Changements importants | 8 |
| Déclaration de responsabilité de la direction..... | 9 |
| États financiers intermédiaires résumés (non audités) | 10 |
| Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés | 14 |



Rapport financier du premier trimestre

Exposé et analyse de la direction

L'exposé et l'analyse qui suivent portent sur les résultats et la situation financière de la Commission canadienne du lait (CCL) pour le trimestre se terminant le 31 octobre 2024 et devraient être lus à la lumière des états financiers ci-joints et du rapport annuel 2023-2024.

1. Base de la préparation de l'information financière

L'exposé a été préparé conformément à la *Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État*. Il ne constitue pas un rapport intégral de l'exposé et de l'analyse de la direction. Il est présumé que l'information fournie dans le rapport annuel de la Commission canadienne du lait 2023-2024 s'applique au trimestre actuel à moins d'indication contraire.

Les états financiers ne sont pas audités. Ils ont été préparés en dollars canadiens conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), et à la directive du Conseil du Trésor susmentionnée. Le présent exposé et les états financiers qui l'accompagnent ont été examinés et approuvés par les membres du conseil d'administration de la CCL.

2. Résultats de l'État des résultats et du résultat global (perte)

Ventes intérieures et coûts des ventes

| (en milliers) | Pour l'exercice terminé | | |
|---|-------------------------|----------------|-----------------|
| | 31 oct. 2024 | 31 oct. 2023 | Variation (\$) |
| Ventes | 84,419 \$ | 86,659 \$ | (2,240) \$ |
| Coût des marchandises vendues | 83,812 \$ | 85,821 \$ | (2,009) \$ |
| Frais de transport et de possession | 933 \$ | 601 \$ | 332 \$ |
| Charges financières | 588 \$ | 291 \$ | 297 \$ |
| Marge brute (perte) sur les ventes au Canada | (914) \$ | (54) \$ | (860) \$ |

La Commission canadienne du lait (CCL) achète et vend du beurre pour équilibrer l'approvisionnement en produits laitiers sur le marché intérieur tout au long de l'année.

Au premier trimestre, le total des recettes provenant des ventes et le coût des produits vendus ont diminué, car dans l'ensemble, des quantités moindres de beurre ont été vendues. Les coûts opérationnels élevés des Programmes intérieurs de saisonnalité ont fait augmenter la perte brute. Cette hausse des coûts des programmes s'explique par des niveaux de stocks de beurre en Plan B plus importants.

Il importe de noter que les frais de transport et de possession ainsi que les charges financières associés à l'exécution des Programmes intérieurs de saisonnalité sont entièrement recouverts auprès du marché et des producteurs grâce au financement provenant des mises en commun. Par conséquent, l'incidence des ventes de ces programmes sur le résultat global total (perte) est limitée à l'écart entre les recettes provenant des ventes et le coût des produits vendus.



Autres produits

| (en milliers) | Pour l'exercice terminé | | |
|--|-------------------------|-----------------|----------------|
| | 31 oct. 2024 | 31 oct. 2023 | Variation (\$) |
| Financement provenant des mises en commun | 2,567 \$ | 2,440 \$ | 127 \$ |
| Financement par le gouvernement du Canada | 1,249 \$ | 1,093 \$ | 156 \$ |
| Services professionnels et autres produits | 607 \$ | 418 \$ | 189 \$ |
| Total des autres produits | 4,423 \$ | 3,951 \$ | 472 \$ |

Le *Financement provenant des mises en commun* se compose des revenus découlant des services rendus pour l'administration de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait et du financement reçu pour compenser les frais de possession associés aux Programmes intérieurs de saisonnalité et pour exécuter le programme du Plan C. Ce poste comprend aussi le financement supplémentaire reçu pour compenser les autres dépenses engagées au nom des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait.

Le *Financement provenant du gouvernement du Canada* désigne le financement reçu par l'entremise des crédits parlementaires comptabilisé comme autres produits lorsque des dépenses administratives financées par le gouvernement sont engagées. Pour plus d'information concernant les crédits parlementaires, veuillez consulter la section 5 de l'exposé et de l'analyse de la direction.

Le poste *Services professionnels et autres produits* comprend les revenus liés aux audits de l'utilisation du lait, les fonds reçus pour l'administration du Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL) et du Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier (FIISL) au nom d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ainsi que les revenus d'intérêts.

Charges opérationnelles et frais d'administration

| (en milliers) | Pour l'exercice terminé | | |
|--|-------------------------|-----------------|-----------------|
| | 31 oct. 2024 | 31 oct. 2023 | Variation (\$) |
| <i>Charges opérationnelles</i> | | | |
| Initiatives de l'industrie | - \$ | 123 \$ | (123) \$ |
| Enquête sur le coût de production | 284 \$ | 257 \$ | 27 \$ |
| Coût du programme du Plan C | 436 \$ | 191 \$ | 245 \$ |
| Autres charges (recouvrements) | (327) \$ | 159 \$ | (486) \$ |
| Total des charges opérationnelles | 393 \$ | 730 \$ | (337) \$ |
| <i>Frais d'administration</i> | | | |
| Salaires et avantages du personnel | 2,371 \$ | 2,332 \$ | 39 \$ |
| Autres frais d'administration | 577 \$ | 461 \$ | 116 \$ |
| Total des frais d'administration | 2,948 \$ | 2,793 \$ | 155 \$ |
| Total des charges opérationnelles et des frais d'administration | 3,341 \$ | 3,523 \$ | (182) \$ |

Charges opérationnelles

Le poste *Initiatives de l'industrie* comprend les dépenses associées aux divers programmes de la CCL qui profitent à l'industrie. Aucune dépense n'a été engagée au cours du premier trimestre.



Le poste *Enquête sur le coût de production* comprend des dépenses relatives à l'enquête annuelle sur le coût de production. La CCL utilise les résultats de cette enquête pour établir les prix de soutien.

Les *Coûts du programme du Plan C* comprennent les coûts d'entreposage, d'assurance et d'intérêt engagés pour le fromage acheté dans le cadre de ce programme.

Les *Autres charges (recouvrement)* comprennent des crédits provenant de la contribution de la CCL à l'enquête sur le coût de production, des frais engagés par la CCL au nom des mises en commun du lait, des frais bancaires pour les comptes des mises en commun et tous gains et pertes de change non réalisés. La variation observée à ce poste est surtout attribuable à la fluctuation des gains et pertes de change non réalisés.

Frais d'administration

Les salaires et avantages sociaux des membres du personnel représentent la majeure partie des frais d'administration. Les autres frais d'administration sont composés surtout de l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location des bureaux, des services professionnels et spécialisés ainsi que des frais de soutien administratif.

3. Résultats principaux de l'État de la situation financière

Stocks

Au 31 octobre 2024, la valeur des stocks s'élevait à 72,64 M\$ comparativement à 111,82 M\$ au 31 juillet 2024.

Le total des stocks de beurre de la CCL au 31 octobre 2024 était d'environ 7 034 tonnes, soit une baisse de 3 838 tonnes depuis le 31 juillet 2024. Cette situation est le résultat d'un cycle saisonnier normal où l'on observe une diminution jusqu'à la période des Fêtes en décembre, lorsque les fabricants rachètent une partie importante du beurre du Plan B de la CCL pour répondre à l'augmentation de la demande des consommateurs pour le beurre.

Accord de rachat en Plan C

La CCL administre le Plan C pour le fromage, un programme d'entreposage et de rachat, au nom du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL). Les achats effectués en vertu de ce programme sont assujettis à l'activation temporaire du programme lorsqu'il y a des surplus de lait.

Lorsque le programme est activé, les transformateurs peuvent vendre des fromages admissibles à la CCL par l'entremise d'accords de rachat qui obligent les transformateurs à racheter le fromage au même prix et avant une date déterminée.

En vertu des normes internationales d'information financière (IFRS), la CCL doit comptabiliser ces achats en tant qu'actifs financiers plutôt que comme des stocks, car d'un point de vue comptable, le transfert du contrôle des stocks est réputé ne pas avoir eu lieu. Cet actif financier est déclaré au poste *Accords de rachat en Plan C* dans l'état de la situation financière. Le fromage est considéré comme étant détenu en garantie de l'actif financier.



Au 31 octobre 2024, le solde des accords de rachat en cours du Plan C s'élevait à 12,80 M\$ comparativement à 12,69 M\$ au 31 juillet 2024. La quantité de fromage détenue en garantie pour ces accords de rachat s'élevait à 1 422 tonnes au 31 octobre 2024.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

La CCL peut avoir recours à des emprunts auprès du gouvernement du Canada pour financer ses opérations commerciales, notamment les stocks de beurre et les activités du Plan C. Par conséquent, il existe une corrélation directe entre les variations du solde des emprunts auprès du gouvernement du Canada et les variations du solde total des stocks et de la valeur des accords de rachat du Plan C.

Au 31 octobre 2024, le solde des emprunts s'élevait à 44,95 M\$ comparativement à 68,92 M\$ au 31 juillet 2024. La diminution des stocks a fait baisser les besoins d'emprunt.

Flux de trésorerie

| (en milliers) | Pour l'exercice terminé | | |
|---|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | 31 oct. 2024 | 31 oct. 2023 | Variation (\$) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles | 19,849 \$ | 63,030 \$ | (43,181) \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | (23,972) \$ | (58,814) \$ | 34,842 \$ |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes | (4,123) \$ | 4,216 \$ | (8,339) \$ |
| Découvert bancaire net au début de l'exercice | (6,827) \$ | (11,068) \$ | 4,241 \$ |
| Trésorerie (découvert bancaire) net à la fin de l'exercice | (10,950) \$ | (6,852) \$ | (4,098) \$ |

La trésorerie de la CCL au 31 octobre 2024 affichait un découvert bancaire net de 10,95 M\$ comparativement à 6,85 M\$ au 31 octobre 2023. Cela représente une variation de la position nette de la trésorerie de 4,10 M\$.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles durant le premier trimestre de l'année sont plus bas comparativement à ceux de la même période l'an dernier. La hausse du montant payé pour l'achat de stocks de beurre explique en grande partie cette baisse. Cette situation concorde avec l'augmentation des achats de beurre au premier trimestre par rapport à la même période l'an dernier et aux comptes fournisseurs plus élevés au début de la période actuelle comparativement à l'an dernier.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement durant le premier trimestre de l'année sont plus élevés comparativement à ceux de la même période l'an dernier.

Les activités de financement de la CCL sont directement liées à ses opérations commerciales quotidiennes puisque l'emprunt auprès du gouvernement du Canada, la principale composante des activités de financement, varie le plus souvent quotidiennement selon la position de trésorerie de la CCL à la clôture chaque jour. Par conséquent, la baisse des sorties de trésorerie liées aux



activités de financement correspond à la baisse des besoins de trésorerie pour les activités opérationnelles durant le trimestre.

4. Changements par rapport au Sommaire du plan d'entreprise

Parmi les principaux éléments qui pourraient influencer sur le budget présenté dans le Sommaire du plan d'entreprise, citons la production totale de matière grasse, les besoins totaux, le prix de soutien pour le beurre et les conditions du marché mondial pour la vente de produits laitiers. Tout changement important aux principales hypothèses pourrait influencer les résultats budgétisés.

La production totale de matière grasse pour la période des 12 mois les plus récents a atteint 412,6 M de kilogrammes de matière grasse. Selon les prévisions, les besoins totaux pour les 12 mois se terminant en juillet 2025 devraient atteindre entre 439,9 M de kilogrammes et 446,6 M de kilogrammes de matière grasse. La production a été quelque peu supérieure à ce qui était prévu jusqu'à maintenant en 2024, et la production de matière grasse devrait continuer d'augmenter modérément dans la nouvelle année.

Les stocks de beurre de la CCL et les stocks de beurre privés s'élevaient à 30 975 tonnes le 31 octobre 2024.

5. Crédits parlementaires

Des crédits parlementaires sont accordés à la CCL pour financer ses dépenses de fonctionnement dans le cadre de ses programmes. Par conséquent, la CCL utilise ce financement du gouvernement du Canada pour financer une partie de ses frais d'administration. Le reste des frais d'administration est financé par les producteurs laitiers, les opérations commerciales et le marché.

Les crédits parlementaires sont accordés en fonction de l'exercice financier du gouvernement du Canada, qui s'étend d'avril à mars, alors que les fonds sont utilisés et déclarés dans les rapports financiers de la CCL conformément à l'année laitière, d'août à juillet. La CCL présente l'utilisation des crédits dans les Comptes publics du Canada à la fin de chaque exercice financier gouvernemental.

Les crédits parlementaires sont comptabilisés comme autres produits dans l'état des résultats et du résultat global lorsque des dépenses associées aux programmes sont engagées. Le montant des crédits reçus chaque mois équivaut au montant des crédits comptabilisés comme revenu pour le même mois; il n'y a donc pas de montant de crédits à recevoir ni de montant de crédits reportés reçus pour les périodes visées par le rapport.

Le tableau suivant montre les crédits parlementaires autorisés pour l'exercice financier du gouvernement du Canada qui s'échelonne d'avril 2024 à mars 2025, et le reste des crédits qui peuvent être utilisés à partir du début du prochain trimestre jusqu'à la fin de mars 2025.

| (en milliers) | En date du 31 octobre 2024 | En date du 31 octobre 2023 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Crédits parlementaires accordés | 4,995 \$ | 4,374 \$ |
| Montant comptabilisé comme revenu et reçu au cours de l'exercice précédent | 1,665 \$ | 1,458 \$ |
| Montant comptabilisé comme revenu et reçu au cours de l'exercice en cours | 1,249 \$ | 1,093 \$ |
| Total des crédits parlementaires comptabilisés comme revenu et qui ont été reçus | 2,914 \$ | 2,551 \$ |
| Crédit parlementaires disponibles | 2,081 \$ | 1,823 \$ |



6. Gestion des risques

Le 24 septembre 2024, la CCL a actualisé les risques définis dans son profil de risque pour 2024-2025. Le classement du risque « Risque que l'infrastructure informatique tombe en panne en raison d'incidents de cybersécurité ou de défaillance du matériel » est passé de faible à moyen, car la migration vers les services infonuagique n'est pas aussi avancée que prévu. Celui du risque « Risque de contestation commerciale qui accaparerait beaucoup de ressources de la CCL (non liée à l'administration des CT de l'OMC) » est également passé de faible à moyen, car les initiatives de l'industrie laitière canadienne sont de plus en plus scrutées étant donné la conjoncture internationale.

7. Changements importants

Entre le 1^{er} août 2024 et le 31 octobre 2024, les changements importants suivants ont été constatés dans les domaines des opérations, des initiatives de l'industrie, des programmes, du personnel, des objectifs et du conseil d'administration comparativement au Sommaire du plan d'entreprise.

| | |
|--|--|
| Opérations, initiatives de l'industrie et programmes | Aucun changement important au cours de ce trimestre. |
| Personnel | Depuis le 9 septembre 2024, la CCL applique pleinement la version révisée de l'Orientation sur la présence prescrite au lieu de travail (qui exige que les membres du personnel soient physiquement au bureau trois jours par semaine ou l'équivalent de 60 % de leur horaire par mois). |
| Objectifs | Aucun changement important au cours de ce trimestre. |
| Conseil d'administration | Aucun changement important au cours de ce trimestre. |



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : *GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* et à la Norme comptable internationale (IAS) : *34 Information financière intermédiaire*, ainsi qu'aux contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Original signé par

Benoit Basillais, chef de la direction

Jonatan Emery, directeur général, Finances et administration

Ottawa, Canada

19 décembre 2024

Commission canadienne du lait

État résumé de la situation financière intérimaire

(non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens)

| | En date du | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 juillet 2024 |
| Actif | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie | 506 \$ | 4 \$ |
| Clients et autres débiteurs | | |
| Comptes clients | 1 186 | 1 553 |
| Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note 6) | 11 456 | 6 831 |
| Mises en commun du lait | 1 716 | 1 591 |
| Actif dérivé - contrats de change | 466 | - |
| Stocks (note 7) | 72 638 | 111 816 |
| Accords de rachat du Plan C (note 8) | 7 861 | 9 832 |
| | <u>95 829</u> | <u>131 627</u> |
| Actifs non courants | | |
| Accords de rachat du Plan C (note 8) | 4 941 | 2 857 |
| Actif au titre du droit d'utilisation (note) | 369 | 407 |
| Immobilisations incorporelles | - | - |
| | <u>5 310</u> | <u>3 264</u> |
| | <u>101 139 \$</u> | <u>134 891 \$</u> |
| Passif | | |
| Passifs courants | | |
| Découvert bancaire (note 6) | 11 456 \$ | 6 831 \$ |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | |
| Comptes fournisseurs et charges à payer (note 9) | 12 657 | 27 381 |
| Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note) | 130 | 130 |
| Autres créditeurs | 958 | 1 347 |
| Revenu reporté | 537 | - |
| Emprunts auprès du gouvernement du Canada (note 10) | 44 953 | 68 925 |
| | <u>70 691</u> | <u>104 614</u> |
| Passifs non courants | | |
| Obligation locative (note) | 498 | 495 |
| Capitaux propres | | |
| Résultats non distribués | 29 950 | 29 782 |
| | <u>29 950</u> | <u>29 782</u> |
| | <u>101 139 \$</u> | <u>134 891 \$</u> |
| Engagements (note 15) | | |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ces états financiers ont été approuvés et leur publication autorisée le 19 décembre 2024.

Le chef de la direction,
Benoit Basillais

La présidente,
Jennifer Hayes

Le directeur général, Finances et administration,
Jonatan Emery

Commission canadienne du lait

État résumé des résultats et du résultat global intérimaire

(non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens)

| | Pour les trois mois terminé le | |
|---|--------------------------------|-----------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
| Ventes et coûts des ventes au Canada | | |
| Ventes (note 11) | 84 419 \$ | 86 659 \$ |
| Coût des marchandises vendues | 83 812 | 85 821 |
| Frais de transport et de possession | 933 | 601 |
| Charges financières | 588 | 291 |
| Marge brute (perte) sur les ventes au Canada | (914) | (54) |
| Autres produits | | |
| Financement provenant des mises en commun (note 11) | 2 567 | 2 440 |
| Financement par le gouvernement du Canada (note 11) | 1 249 | 1 093 |
| Services professionnels et autres produits (note 11) | 607 | 418 |
| | 4 423 | 3 951 |
| Total de la marge brute (perte) sur les ventes au Canada et autres produits | 3 509 | 3 897 |
| Charges opérationnelles | | |
| Initiatives de l'industrie | - | 123 |
| Enquête sur le coût de production | 284 | 257 |
| Coût du programme du Plan C (note 8) | 436 | 191 |
| Autres charges (recouvrements) | (327) | 159 |
| | 393 | 730 |
| Frais d'administration | | |
| Salaires et avantages du personnel (note 12) | 2 371 | 2 332 |
| Autres frais d'administration | 577 | 461 |
| | 2 948 | 2 793 |
| Total des charges opérationnelles et des frais d'administration | 3 341 | 3 523 |
| Résultat avant distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait | 168 | 374 |
| Distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait (note) | - | - |
| Résultat net et résultat global total | 168 \$ | 374 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État résumé des variations des capitaux propres intérimaire

(non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens)

| | Pour les trois mois terminé le | |
|--|--------------------------------|------------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
| Résultats non distribués au début de l'exercice | 29 782 \$ | 27 121 \$ |
| Résultat global total de l'exercice | 168 | 374 |
| Résultats non distribués à la fin de l'exercice | 29 950 \$ | 27 495 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

État résumé des flux de trésorerie intérimaire

(non vérifiés)

(en milliers de dollars canadiens)

| | Pour les trois mois terminé le | |
|---|--------------------------------|-------------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | | |
| Entrées de trésorerie - clients et autres | 86 217 \$ | 86 803 \$ |
| Sorties de trésorerie - fournisseurs et autres | (64 493) | (26 093) |
| Entrées de trésorerie - agences et offices provinciaux de mise en marché du lait pour la mise en commun | (2 183) | (1 288) |
| Sorties de trésorerie - distribution aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait | - | (230) |
| Entrées de trésorerie - gouvernement du Canada | 1 249 | 1 093 |
| Entrées de trésorerie - revenus d'intérêts | 6 | 13 |
| Sorties de trésorerie - intérêts versés sur les emprunts et le contrat de location | (834) | (590) |
| Entrées de trésorerie - accords de rachat du Plan C | 1 971 | 3 322 |
| Sorties de trésorerie - accords de rachat du Plan C | (2 084) | - |
| | 19 849 | 63 030 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles | | |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Nouveaux emprunts auprès du gouvernement du Canada | 51 486 | 15 441 |
| Remboursements d'emprunts au gouvernement du Canada | (75 458) | (74 148) |
| Paiements en capital sur le contrat de location | - | (107) |
| | (23 972) | (58 814) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | | |
| Entrées (sorties) de trésorerie nettes | (4 123) | 4 216 |
| Trésorerie (découvert bancaire) net au début de l'exercice | (6 827) | (11 068) |
| Trésorerie (découvert bancaire) net à la fin de l'exercice | (10 950) \$ | (6 852) \$ |
| Éléments : | | |
| Trésorerie | 506 \$ | 18 \$ |
| Compte de dépôt auprès du gouvernement du Canada | - | 8 047 |
| Découvert bancaire | (11 456) | (14 917) |
| Trésorerie (découvert bancaire) net | (10 950) \$ | (6 852) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne du lait (CCL) a été créée en 1966 en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*. La CCL est une société d'État fédérale désignée à la partie I de l'annexe III et à l'annexe IV de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle n'est pas soumise aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est mandataire de Sa Majesté le roi du chef du Canada et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

La CCL a pour objectifs de permettre aux producteurs de lait dont l'entreprise est efficace d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et d'assurer aux consommateurs un approvisionnement continu et suffisant de produits laitiers de qualité. À cette fin, elle travaille de près avec le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), qu'elle préside, de même qu'avec les gouvernements provinciaux et les agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Cette collaboration est encadrée par des ententes fédérales-provinciales.

La CCL est en partie financée par des crédits parlementaires. À ceux-ci s'ajoutent des fonds provenant des producteurs laitiers, du marché et de ses opérations commerciales.

Comme l'indique la note 1 des états financiers annuels de la CCL pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2024, la CCL est assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* qui porte sur les politiques, lignes directrices et pratiques en lien avec les dépenses de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements. La CCL continue de respecter les exigences de cette directive.

2. Base de l'établissement des états financiers

Déclaration de conformité

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont préparés conformément à la norme *IAS 34 Information financière intermédiaire* des normes internationales d'information financière (IFRS) et à la *Directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État*. Comme l'autorisent ces normes, les informations qui doivent obligatoirement être divulguées dans les états financiers annuels ne se retrouvent pas toutes dans les présents états financiers intermédiaires. Ceux-ci devraient donc être lus en parallèle avec les états financiers audités de la CCL pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2024. Le conseil d'administration de la CCL a adopté les états financiers intermédiaires résumés et a autorisé leur publication le 19 décembre 2024.

Règles de présentation

Les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés sur la base du coût historique, comme cela est indiqué dans les méthodes comptables décrites ci-après, sauf lorsque les normes IFRS permettent des exceptions ou que les présentes notes indiquent le contraire.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Période de présentation de l'information financière

Les rapports de la CCL sont basés sur l'année laitière qui débute le 1^{er} août et qui prend fin le 31 juillet.

La période de présentation des présents états financiers intermédiaires et des notes complémentaires est le trimestre qui s'étend du 1^{er} août 2024 au 31 octobre 2024.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollar canadien, la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la CCL.

Caractère cyclique

Le niveau des stocks de beurre des Programmes intérieurs de saisonnalité de la CCL varie chaque année en fonction d'un cycle naturel. Les achats sont plus élevés au printemps et en été, tandis que ce sont les ventes qui sont plus fortes en automne et en hiver.

Les activités d'importation de beurre sont moins cycliques.

3. Sources d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques clés

La préparation d'états financiers conformes aux normes IFRS exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement, établisse des estimations et pose des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés, sur les informations fournies sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de l'exercice. Les domaines où la direction a exercé son jugement et s'est appuyée davantage sur les estimations et les hypothèses lors de la préparation des présents états financiers intermédiaires concordent avec ceux décrits à la note 3 des états financiers audités de la CCL pour l'exercice s'étant terminé le 31 juillet 2024.

4. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les informations significatives sur les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires sont énoncées à la note 4 des états financiers annuels de la CCL pour l'exercice s'étant terminé le 31 juillet 2024.

5. Application de normes IFRS révisées, en vigueur

La révision ci-dessous aux normes publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) entre en vigueur pour les exercices qui commencent le 1^{er} janvier 2024 ou après. Elle a été adoptée par la CCL le 1^{er} août 2024 et n'a eu aucune répercussion sur les états financiers.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (IAS 1 – Présentation des états financiers)

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

En janvier 2020, l'IASB a émis une modification à la norme IAS 1 liée au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. La modification précise qu'un passif doit être classé comme non courant si l'entité a le « droit » de différer le règlement « à la date de clôture », indépendamment de l'intention de l'entité de différer son règlement. La modification définit le terme « règlement » comme suit : « aux fins du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant, on entend par "règlement" un transfert à l'autre partie qui entraîne l'extinction du passif ».

6. Avances aux agences et offices provinciaux de mise en marché du lait et découvert bancaire

Ces avances varient en fonction des demandes et des besoins des agences et offices provinciaux de mise en marché du lait. Le découvert bancaire, qui découle de la ligne de crédit utilisée pour financer les avances, reste payable à vue, avec des intérêts calculés au taux préférentiel.

7. Stocks

Durant la période intermédiaire s'étant terminée le 31 octobre 2024, les stocks de beurre du Plan B ont diminué de 3 838 tonnes, l'équivalent de 39,18 M\$. Cette baisse correspond au cycle normal des Programmes intérieurs de saisonnalité décrit à la note 2 des présents états financiers intermédiaires.

8. Accords de rachat du Plan C

Les portions courantes et non courantes des accords de rachat du Plan C présentées dans l'état de la situation financière sont déterminées en fonction des dates de rachat maximales. La portion non courante devrait être réglée d'ici octobre 2026.

9. Comptes fournisseurs et charges à payer

| | 31 octobre 2024 | 31 juillet 2024 |
|----------------------|------------------|------------------|
| Comptes fournisseurs | 3 412 \$ | 14 727 \$ |
| Charges à payer | 9 245 | 12 654 |
| Total | <u>12 657 \$</u> | <u>27 381 \$</u> |

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10. Gestion du capital

Le capital de la CCL est composé des emprunts effectués auprès du gouvernement du Canada et des résultats non distribués. Au 31 octobre 2024, le solde de ces éléments était de 44,95 M\$ (31 juillet 2024 : 68,93 M\$) et 29,95 M\$ (31 juillet 2024 : 29,78 M\$), respectivement.

Il n'y a eu aucun changement apporté au cadre de gestion du capital ou à sa définition durant la période intermédiaire s'étant terminée le 31 octobre 2024.

11. Ventilation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires de la CCL proviennent des sources suivantes :

| | Période de trois mois terminé | |
|--|-------------------------------|------------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
| Ventes au Canada | | |
| Beurre du Plan B | 80 825 | 74 382 |
| Beurre importé | 3 594 | 12 277 |
| Revenu provenant des ventes au Canada | <u>84 419 \$</u> | <u>86 659 \$</u> |
| Mises en commun du lait | | |
| Financement pour les dépenses administratives | 1 165 \$ | 1 165 \$ |
| Financement pour les frais de possessions du beurre du Plan A et du Plan B et du fromage du Plan C | 958 | 820 |
| Autres dépenses recouvrables | 444 | 455 |
| Financement provenant des mises en commun | <u>2 567 \$</u> | <u>2 440 \$</u> |
| Services professionnels et autres produits | | |
| Services administratifs | 388 \$ | 188 \$ |
| Services d'audits | 213 | 208 |
| Revenus d'intérêts | 6 | 22 |
| Revenu provenant des services professionnels et autres produits | <u>607 \$</u> | <u>418 \$</u> |
| Financement par le gouvernement du Canada | <u>1 249 \$</u> | <u>1 093 \$</u> |
| Revenus totaux | <u>88 842 \$</u> | <u>90 610 \$</u> |

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12. Salaires et avantages sociaux du personnel

| | Période de trois mois terminé | |
|---|-------------------------------|-----------------|
| | 31 octobre 2024 | 31 octobre 2023 |
| Charges salariales | 2 013 \$ | 1 912 \$ |
| Cotisations au régime de retraite | 225 | 265 |
| Charges au titre de l'assurance-maladie | 83 | 90 |
| Autres dépenses | 50 | 65 |
| Total | 2 371 \$ | 2 332 \$ |

13. Compte de dépôt avec le gouvernement du Canada

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, il est établi dans les comptes publics du Canada un compte de dépôt spécial, appelé le *compte de la Commission canadienne du lait*, fondé sur le Trésor du gouvernement du Canada. Ce compte est utilisé à des fins bancaires, pour des activités qui ne sont pas financées par les crédits parlementaires.

14. Instruments financiers et gestion du risque

Voici les risques financiers auxquels la CCL est exposée dans le cours normal de ses activités et qui sont énoncés dans ses états financiers annuels pour l'exercice s'étant terminé le 31 juillet 2024 : le risque de marché (dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et les autres risques liés aux prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La CCL continue de gérer et d'atténuer ces risques grâce aux politiques et procédures correspondantes, telles qu'elles sont décrites dans les états financiers annuels. À l'exception de ce qui est sous-mentionné, l'importance de ces éléments n'a pas changé de façon notable depuis la fin de la dernière période de présentation de l'information financière.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie subisse des pertes financières parce qu'une autre partie n'a pas respecté ses propres obligations financières. En plus du risque de crédit associé aux comptes clients et aux accords de rachat du Plan C, comme décrits dans les états financiers annuels, la CCL est aussi exposée au risque de crédit des contrats de change à terme.

Le risque de crédit associé aux contrats de change à terme est limité à la valeur notionnelle des contrats. La conclusion de contrats de change à terme uniquement avec de grandes institutions financières canadiennes permet d'atténuer ce risque. Jusqu'à maintenant, aucune partie n'a manqué à ses obligations financières envers la CCL.

Risque de liquidité

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le risque de liquidité est le risque que la CCL ne puisse pas remplir ses obligations financières à leur échéance.

À la clôture de la période de présentation de l'information financière, autre que pour quelques-uns des accords de rachat du Plan C, tous les instruments financiers de la CCL sont établis à court terme et son ratio actuel équivaut à 1,36 (31 juillet 2024 : 1,26).

La direction estime que la CCL a une capacité d'emprunt autorisée suffisante pour soutenir ses activités. Au 31 octobre 2024, la CCL a accès à 305,05 M\$ (31 juillet 2024 : 281,07 M\$) en financement auprès du gouvernement du Canada pour ses activités commerciales et à 13,54 M\$ (31 juillet 2024 : 18,17 M\$) en crédit par l'entremise de la marge de crédit afin de pouvoir avancer des fonds aux agences et offices de mise en marché du lait. Le solde reporté combiné de ces deux sources d'emprunt ne peut, à aucun moment, dépasser 350 M\$ (31 juillet 2024 : 350 M\$).

15. Engagements

Engagements en matière d'achat de beurre

Au 31 octobre 2024, la CCL s'est engagée à acheter une quantité prédéterminée de beurre. Ces engagements représentent environ 5,82 M\$ et devraient être réalisés d'ici à décembre 2024.

Contingent tarifaire de beurre

La portion du contingent tarifaire (CT) de beurre prescrit utilisée durant le premier trimestre de l'année de contingent 2024-2025 (d'août à juillet) atteint 359 tonnes, pour un coût total de 3,63 M\$. Par conséquent, la portion inutilisée du CT s'élève à 2 915 tonnes au 31 octobre 2024. La variabilité des prix entre pays et les types de produits de beurre admissibles, en plus des taux de change, continueront d'influer sur les répercussions financières de cet engagement pour les prochains trimestres.

La description du CT associé à cet engagement figure à la note 17 des états financiers annuels pour l'exercice s'étant terminé le 31 juillet 2024.

16. Transactions avec des parties liées

Entités du gouvernement du Canada

La CCL est apparentée par voie de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des conditions commerciales normales.

Les emprunts auprès du gouvernement du Canada et le financement par le gouvernement du Canada demeurent les seules transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique qui sont individuellement significatives.

Commission canadienne du lait

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés

Pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Toutes les autres transactions de la CCL conclues avec des entités liées à une autorité publique sont individuellement et collectivement non significatives pour la période intermédiaire se terminant le 31 octobre 2024.